

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 24 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 16 février 2016.

Présents : Mrs JF. LABBAT, D. ALVES, D. COMBES, D. GAUDEMER, JP. VIALANEIX et Mmes D. RIQUET, MP. BARBAZANGE, C. CHAZALNOEL, M. DUMOND, A. SOULARUE.

Absents : J. FAURIE a donné procuration à D. GAUDEMER - M. MARTINIE a donné procuration à M. DUMOND - C. MONS a donné procuration à D. RIQUET - C. DUBECH a donné procuration à C. CHAZALNOEL - N. PESCHEL a donné procuration à MP. BARBAZANGE.

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

1. EXTENSION DU CIMETIERE – TRANCHE 2 - CREATION ET AMENAGEMENT D'UN COLUMBARIUM, PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'extension du cimetière, il est prévu la construction d'un second columbarium. L'opération consisterait en la fourniture et la pose d'un columbarium de 15 cases en granit.

Le financement de cette opération serait le suivant :

Montant de l'opération	5 360 € H.T. soit 6 432 € TTC
Subvention du Conseil Départemental 25 %	1 340 €
Subvention DETR de l'Etat 30 %	1 608 €
Fonds libres de la Commune	2 412 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce projet,
- de valider le plan de financement ci-dessus élaboré,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR,
- d'inscrire ces travaux au Budget Primitif Cimetière 2016,
- de faire réaliser les travaux courant 2016,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et à signer tous documents et devis relatifs à cette opération.

2. MISE EN ACCESSIBILITE DES ERP : ECOLE - MAISON DES ASSOCIATIONS - BATIMENT DU TRESOR PUBLIC - BATIMENT DE LA POSTE - Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de CORREZE a établi en 2015 la planification des travaux à réaliser dans le cadre de la mise aux normes « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » des établissements ou installations recevant du public. En adéquation avec le programme, il convient de prévoir les travaux de mise en accessibilité pour l'école (tranche 1 prévue en 2016 et tranche 2 prévue en 2017), le bâtiment du Trésor Public, la maison des associations et le bâtiment de La Poste.

Les travaux prévus respectent les prévisions et préconisations contenues dans l'Ad'ap.

Le montant total de cette première phase d'opération est estimé à 106 830 € HT, soit 128 196 € TTC.

Coût prévisionnel de l'opération HT :

Accessibilité école	
Travaux T1	36 580 € HT
Travaux T2	2 500 € HT
Maîtrise d'œuvre	6 750 € HT
Divers et imprévus	3 000 € HT
Total	48 830 € HT
Accessibilité bâtiments divers	
Travaux bât Trésor Public	23 193 € HT
Travaux maison des associations	15 430 € HT
Travaux bât La Poste	12 935 € HT
Divers et honoraires maîtrise d'œuvre	6 442 € HT
Total	58 000 € HT
TOTAL GENERAL	106 830 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût de l'opération	106 830.00 €
<u>Subventions estimées :</u>	
Subvention sollicitée auprès du Département 20 % (subvention plafonnée à 15 000 €)	15 000.00 €
Subvention DETR sollicitée auprès de l'Etat 40 %	42 732.00 €
Autofinancement	49 098.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de solliciter du Département une subvention la plus élevée possible,
- charge Monsieur le Maire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

3. REHABILITATION DU GYMNASSE – TRANCHE 2 - Demande de subventions

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de faire réaliser la tranche 2 de l'opération de réhabilitation du gymnase. Il s'agit de prévoir des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de l'annexe vestiaire mais également des travaux de ventilation, de revêtement de sol et d'aménagements extérieurs au gymnase.

Les travaux comporteraient : des aménagements extérieurs, une isolation thermique extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection du sol des sanitaires et des travaux électriques

Le montant total de cette opération est estimé à 98 250 € HT, soit 117 900 € TTC

Coût prévisionnel de l'opération :

Travaux	86 950 € HT
Maîtrise d'œuvre	7 000 € HT
Imprévus et divers	4 300 € HT
Total :	98 250 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût de l'opération	98 250.00 €
<u>Subventions estimées :</u>	
Subvention sollicitée auprès du Département 35 %	34 387.50 €
Subvention DETR sollicitée auprès de l'Etat 30 %	29 475.00 €
Bonus développement durable 12 %	11 790.00 €
Autofinancement	22 597.50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet ainsi que le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- charge Monsieur le Maire de solliciter du Département une subvention la plus élevée possible,
- charge Monsieur le Maire de solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que le bonus développement durable,
- décide de faire procéder à un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

4. RENOVATION DE L'ANCIEN BATIMENT ADMINISTRATIF GMC - PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'ancien bâtiment administratif du bâtiment GMC à la Croix Ferrée. Cette rénovation prévoit de réaménager le bâtiment de façon à pouvoir installer :

- au RdC : des services à la population tels que le bureau de l'assistante sociale et de l'Instance de Coordination de Gérontologie puisque leurs locaux actuels ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite,

- au R-1 : un atelier d'artisanat (un artisan souhaite installer une savonnerie),

- au R+1 : un appartement pour personne à mobilité réduite.

De gros travaux sont donc nécessaires est le coût total de l'opération est estimé à 260 000 € HT. Pour le rez-de-chaussée : 160 500 € HT. Pour le sous-sol et le 1^{er} étage : 99 500 € HT.

Rez-de-chaussée

Travaux	135 641.21 € HT
Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre	19 598.74 € HT
Frais divers et imprévus	5 260.05 € HT
Coût total estimé pour le RdC	160 500.00 € HT

Financement rez-de-chaussée :

Montant de l'opération	160 500 € H.T. soit 192 600 € TTC
Subvention du Conseil Départemental 25 %	40 125 €
Subvention DETR de l'Etat 40 %	64 200 €
Fonds libres de la Commune	56 175 € HT

Sous-sol + 1^{er} étage

Travaux	84 838.06 € HT
Etudes et honoraires maîtrise d'œuvre	9 756.38 € HT
Frais divers et imprévus	4 905.56 € HT
Coût total estimé pour le RdC	99 500.00 € HT

Financement sous-sol + 1^{er} étage :

Montant de l'opération	99 500 € H.T. soit 119 400 € TTC
Subvention du Conseil Départemental 25 %	24 875 €
Fonds libres de la Commune	74 625 € HT

Monsieur le Maire suggère également la demande d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver ce projet,
- de valider le plan de financement ci-dessus élaboré,
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la totalité de l'opération,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux concernant le rez-de-chaussée,
- de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de l'enveloppe attribuée à la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dans le cadre du soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres pour la totalité de l'opération,
- d'inscrire ces travaux au Budget Primitif 2016,
- charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette opération.

5. CONVENTION DE CONDUITE D'OPERATION AVEC LE CPIE - REALISATION DU DIAGNOSTIC DU RESEAU AEP ET ETABLISSEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour la conduite d'opération dans le cadre de la réalisation du diagnostic du réseau AEP et de l'établissement du schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Le montant de cette prestation s'élève à 4 518 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de signer la convention avec le CPIE dans le cadre de la réalisation du diagnostic du réseau AEP et de l'établissement du schéma directeur d'alimentation en eau potable,
- dit que les crédits correspondants seront prévus au budget Eau 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette convention.

6. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES MÔM'ÉDIÈRES - COTISATION 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat avec l'association Les Môm'édières pour l'année 2016. Cette convention prévoit un soutien à l'association par une cotisation pour l'année 2016 d'un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association Les Môm'édières pour l'année 2016,

- dit que la cotisation sera prévue au budget Commune 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette convention.

7. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES MOM'EDIERES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS – ENFANTS DE 3 A 11 ANS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat avec l'association Les Môm'édières pour l'accueil de loisirs (3-11 ans) pour l'année 2016.

L'association s'engage à offrir un service d'accueil des jeunes de 3 à 11 ans dans le cadre d'activités, les jours d'ouverture de l'accueil de loisirs, en contrepartie d'une participation financière s'élevant à 4 757.95 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de signer la convention relative à l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans avec l'association Les Môm'édières pour l'année 2016,
- dit que la participation financière sera prévue au budget Commune 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette convention.

8. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES MOM'EDIERES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS JEUNES – ENFANTS DE 11 A 17 ANS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat avec l'association Les Môm'édières pour l'accueil de loisirs jeunes (11-17 ans) pour l'année 2016. L'association s'engage à offrir un service d'accueil des jeunes de 11-17 ans en contrepartie d'une participation financière s'élevant à 15 000 € pour l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de signer la convention relative à l'accueil de loisirs jeunes avec l'association Les Môm'édières pour l'année 2016,
- dit que la participation sera prévue au budget Commune 2016,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette convention.

9. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES « TULLE AGGLO »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation des services établi par Tulle Agglo. Il invite le Conseil Municipal à émettre son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services établi par Tulle Agglo,
- charge Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de Tulle Agglo ainsi que Monsieur le Préfet de la Corrèze.

Monsieur le Maire précise que ce projet de schéma de mutualisation des services est obligatoire pour Tulle Agglo. L'objectif est de le mettre en place et pour le moment, « à la carte » pour les Communes.

10. AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION DES LOCAUX AVEC LA SOCIETE SA CAPEL 4 SAISONS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet d'avenant à la convention de location avec la Société SA CAPEL 4 SAISONS. Cet avenant concerne l'introduction d'un article relatif à l'assurance de chacune des parties ainsi qu'une clause de renonciation à tout recours en cas de sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention de location avec la Société SA CAPEL 4 SAISONS pour les locaux de la Croix Ferrée, et d'en faire appliquer les termes.

11. VENTE DE L'ANCIEN PORTAIL DU BATIMENT GMC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CYBULA souhaite acquérir l'ancien portail du bâtiment GMC. Il propose de fixer le prix de vente à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la vente de l'ancien portail du bâtiment GMC à Monsieur CYBULA Manuel – LOOK ENSEIGNES,
- fixe le prix de vente à 200 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette vente.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe que la Commune de Corrèze est concernée par un projet de maison des services publics et pourrait être candidate cette année. C'est La Poste qui a sollicité les élus. Les partenaires potentiels sont : la CAF, l'assurance maladie, GRDF, Pôle emploi, la MSA. Le projet pourrait se faire dans l'année.
- La société JURICIA CONSEILS propose d'optimiser les dépenses d'impôts fonciers. Il s'agit d'étudier notre patrimoine et de mettre les taxes foncières en adéquation avec la réglementation. Si des économies sont dégagées, JURICIA CONSEILS sera rémunéré à hauteur de 30 % des économies réalisées pour 2 ans.
- En ce qui concerne la rénovation de l'église et de la chapelle, un architecte spécifique des bâtiments de France a été consulté. Il a transmis un devis pour le diagnostic des travaux à réaliser. Ce devis sera transmis à l'ABF puis à la DRAC pour avis et demande de subventions.
- Des travaux ont été effectués par ERdF devant les établissements Fraysse pour un branchement de coffret électrique. Le trottoir a dû être démonté mais sera repris à la charge d'ERdF. Le devis porte sur tous les trottoirs de la place qui sont en béton désactivé et qui seront refaits en enrobé couleur ocre, si accord de l'ABF.
- Le 25 février aura lieu une réunion pour l'avant-projet définitif de la maison de santé avec les professionnels de la santé. Ouverture au 1^{er} septembre 2017 au plus tard.
- Le projet de l'EHPAD suit son cours.
- Pas de nouvelles pour les éoliennes.
- Le SYMA organisera une réunion publique pour le photovoltaïque courant Mars.
- Madame BARBAZANGE informe l'Assemblée que la Croix Rouge tiendra une permanence le 1^{er} mercredi de chaque mois pour une assistance à ceux qui en ont besoin.
- Le Syndicat Mixte du Pays de Tulle recherche du terrain (10 ha) pour du maraîchage. Le but est de faire un atelier de transformation. Il s'agit de développer ou maintenir le maraîchage sur le territoire.